



Classe B

Livret d'entretien 2014



Mercedes-Benz

Nous désirons que vous puissiez profiter de votre véhicule Mercedes-Benz. La sécurité et la fiabilité du véhicule sont deux facteurs importants pour y arriver. Afin de maintenir ces facteurs un entretien régulier est nécessaire.

L'amélioration de nos produits étant un objectif que nous ne cessons de poursuivre, nous vous prions de prendre avis que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour votre véhicule.

L'information contenue dans ce guide était exacte au moment de l'édition. Au moment de l'entretien prévu par rendez-vous avec votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé, l'information la plus récente pour les travaux d'entretien sera utilisée selon l'âge et le kilométrage de votre véhicule. Nous vous prions de vous informer auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé de tout changement dans les travaux d'entretien périodique pour votre véhicule.

Internet

Pour de plus amples renseignements, dirigez-vous sur le site Internet de Mercedes-Benz à l'adresse www.mercedes-benz.ca

PRIÈRE DE NOTER

NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT QUE VOUS CONFIEZ LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE À UN CONCESSIONNAIRE MERCEDES-BENZ AGRÉÉ QUI POSSÈDE TOUT L'ÉQUIPEMENT POUR EXÉCUTER LES TÂCHES D'ENTRETIEN ET QUI UTILISE LES PIÈCES D'ORIGINE MERCEDES-BENZ.

Symboles

AdBlue® est une marque de commerce de l'Association de l'industrie automobile allemande (VDA).

Vous trouverez les symboles suivants dans ce livret d'entretien :

Avertissement !



Les consignes d'avertissements attirent l'attention sur les risques susceptibles de mettre votre vie et votre santé en danger ainsi que la vie et la santé des autres.

! *Ce symbole souligne les risques susceptibles d'endommager votre véhicule.*

i Conseils ou informations utiles.

▷ page Ce symbole vous dirige vers d'autres informations sur le sujet.

L'UTILISATION DE PIÈCES ÉDFACTUEUSES OU QUI NE SONT PAS ÉQUIVALENTES PEUT ENTRAÎNER LE REJET DE VOTRE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION.

Entretien et documentation

P-31-14-246-B (05 / 13) Ed. A © Mercedes-Benz Canada Inc.
Daimler: 6515-8558-43 / 218 584 01 00

Modèles: Classe B (246)

INTERVALLES FIXES

La reproduction, la traduction ou la copie en tout ou en partie est interdite sans l'autorisation écrite préalable de notre part. Sujet à modification. Date d'impression 31 mai 2013. Imprimé au USA.

Table des matières

Introduction

Données concernant le véhicule	2
Protection de l'environnement	3
Service d'entretien Mercedes-Benz	4
Vérifications régulières	8
Notes au sujet de la garantie	8
Pièces de rechange / matériel de fonctionnement	9
Dossiers d'entretien	9

Entretien du système antipollution	10
---	-----------

Service d'entretien descriptions	13
---	-----------

Entretien 1-20	14
---------------------------------	-----------

Rotation des pneus attestation	22
---	-----------

Inspection avant livraison attestation	23
---	-----------

Attestations

Services d'entretien	24
--------------------------------	----

2 Données concernant le véhicule



Modèle



Numéro d'identification du véhicule (NIV)



Date de l'enregistrement initial



Couleur et code de peinture



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation



No. de plaque d'immatriculation

Protection de l'environnement

Notre existence sur la planète dépend fondamentalement des ressources naturelles. Or, notre politique a pour objectif d'utiliser ces ressources avec parcimonie tout en répondant aux exigences écologiques et humaines.

La protection environnementale intégrée résume notre politique officielle en la matière. Toutes les conséquences écologiques découlant des procédés de fabrication ou des produits proprement dits sont prises en considération, à la source, lors des prises de décisions administratives.

Il vous est également possible de participer à cet engagement environnemental par la conduite et l'entretien responsables de votre Mercedes-Benz.

Les conditions et votre style particulier de conduite influencent dans une grande mesure la consommation de carburant et le taux d'usure du moteur, des freins et des pneus. Afin de diminuer tant la consommation de carburant que le taux d'usure du véhicule, il y a donc lieu d'observer les points suivants :

- Éviter les courtes randonnées.
- S'assurer que la pression de gonflage des pneus est exacte en tout temps.
- Éviter les accélérations fréquentes et brusques.
- Ne pas transporter de poids inutiles.
- Retirer les porte-skis et porte-bagages de toit s'ils ne sont pas utilisés.
- Ne pas réchauffer le moteur si le véhicule est stationnaire.
- Lors du changement de vitesse, s'assurer d'utiliser la vitesse moteur aux 2/3 de son régime maximal uniquement.

- Surveiller la consommation de carburant du véhicule.

L'entretien régulier du véhicule contribue également à la protection de l'environnement. Suivre les intervalles du système d'entretien Mercedes-Benz affichés dans le combiné d'instruments, ainsi que les autres directives décrites dans ce livret.

Nous vous recommandons de faire effectuer les services d'entretien chez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé qui utilise les pièces d'origine Mercedes-Benz.

Introduction

Système d'entretien Mercedes-Benz

Carnet d'entretien

Votre Mercedes-Benz est munie du **Système d'entretien Mercedes-Benz**. Le système d'entretien mesure la distance et le temps écoulé depuis le dernier entretien. De plus, il calcule les tâches d'entretien qui doivent être exécutées ainsi que d'autres interventions d'entretien requis. Le type d'entretien requis à la prochaine visite est montré dans l'affichage multifonction.

Un message, dans l'affichage multifonction, paraît un mois environ avant la date de la prochaine intervention requise. Ce message indique les kilomètres et le nombre de jours avant l'échéance.

Le service d'entretien sera montré en affichant le type A ou B sur l'affichage multifonction. Le type de service montré indique que le service est du type A (mineur) ou B (majeur) est requis (pages 14, 16) et est basé sur le temps écoulé et la distance parcourue depuis le dernier entretien.

Lors de la planification de votre prochaine visite chez le Concessionnaire Mercedes-Benz, mentionnez le type d'entretien indiqué dans l'affichage multifonction. Ceci permettra au concessionnaire Mercedes-Benz de planifier l'entretien de manière plus efficace.

Une liste détaillée des travaux d'entretien commence à la ► page 12. Après chaque service d'entretien A ou B, votre Concessionnaire Mercedes-Benz remettra le système d'entretien Mercedes-Benz à l'état initial en confirmant que les travaux d'entretien ont été effectués.

Le concessionnaire agréé qui exécute les travaux d'entretien fera l'attestation de l'exécution des travaux en utilisant la (► page 23) et suivantes de ce carnet d'entretien.

Nous nous efforçons sans cesse d'améliorer notre produit et nous demandons votre compréhension à l'effet que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour nos véhicules.

L'information contenue dans ce carnet était précise au moment de la publication. Votre concessionnaire agréé Mercedes-Benz utilisera l'information la plus récente pour l'âge et le kilométrage de votre véhicule lors de votre visite planifiée. Nous vous prions de vérifier auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz tout changement aux travaux d'entretien périodiques requis à votre véhicule.

! *Si l'indicateur de service est remis à zéro par inadvertance, le faire inverser par un Concessionnaire Mercedes-Benz agréé. Il doit être remis à l'état initial uniquement après l'exécution des travaux requis, sinon tout dommage du moteur ou autre partie du véhicule résultant de la non conformité aux intervalles d'entretien suggérés n'est pas couvert par la garantie limitée Mercedes-Benz.*

 **Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Veillez noter que des composants ou systèmes dont la défaillance a été entraînée par la non-réalisation d'un travail d'entretien ou sa réalisation en retard par rapport à l'intervalle spécifié sont susceptibles de ne pas alors être couverts par la garantie de véhicule neuf de Mercedes-Benz.

Permutation des pneus

Les pneus de votre véhicule constituent un élément essentiel de sa performance et de sa stabilité. La durée utile des pneus variera notamment en fonction du type de pneus, de la cote de vitesse, des conditions ambiantes, de la charge sur les pneus, de la pression de gonflage, de la surface routière, ainsi que du style de conduite. Par conséquent, Mercedes-Benz recommande de vérifier régulièrement la pression de gonflage et l'usure des pneus, ainsi que le besoin de permutation si applicable à la configuration des pneus de votre véhicule.

La permutation peut s'effectuer sur les véhicules ayant des pneus de mêmes dimensions à l'avant et à l'arrière. En pareil cas, les pneus peuvent être permutés de l'avant à l'arrière, ce qui conservera la direction de rotation prévue des pneus (sur les pneus unidirectionnels, une flèche sur le flanc du pneu indique la direction de rotation prévue du pneu). Dans certains cas, comme lorsque la configuration des pneus n'est pas uniforme (pneus de dimensions différentes à l'avant et à l'arrière), la permutation n'est pas possible.

Si la configuration des pneus de votre véhicule permet la permutation, effectuez celle-ci en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus ou dès les premiers signes d'usure irrégulière de la bande de roulement.

Les recommandations de permutation des pneus du fabricant exigeront au moins une permutation entre les services d'entretien et à tous les services d'entretien indiqués par l'échéancier d'entretien de Mercedes-Benz.

Effectuez la permutation des pneus en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus. Veuillez vous référer à la brochure sur les pneus remise avec les documents du véhicule.

Une page de ce carnet d'entretien est réservée à la permutation des pneus. Inscrivez la date et le kilométrage de chaque permutation des pneus sur cette page (▷ page 22).

Conditions difficiles de fonctionnement

Les intervalles d'entretien sont déterminés de façon à ce que le véhicule, en condition normale de fonctionnement, puisse fonctionner normalement entre les séances d'entretien planifiées. Sous des conditions difficiles les composantes suivantes devraient être remplacées plus souvent :

• FILTRES INTÉRIEURS

Le filtre à poussières, le filtre de recirculation d'air, le filtre à charbon activé ou le filtre combiné sont normalement remplacé selon les exigences du système d'entretien Mercedes-Benz. Sous des conditions sévères de poussières, ou lorsque le système de climatisation est souvent utilisé en mode de recirculation d'air, les filtres devraient être remplacés proportionnellement plus tôt et plus fréquemment que ce qu'exige le système d'entretien Mercedes-Benz.



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

- **BOUGIES D'ALLUMAGE**

Les bougies d'allumage devraient être remplacées selon les intervalles du système d'entretien. Elles devraient être remplacées plus souvent sous des conditions sévères de fonctionnement (démarrages et arrêts fréquents, ralentis prolongés et conduite soutenue à haute vitesse sur l'autoroute).

- **LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT**

La concentration exacte du liquide de refroidissement devrait être vérifiée avant l'hiver (ou une fois par année dans les régions chaudes). Remplacer le liquide de refroidissement (mélange eau / antigel / anticorrosion) aux intervalles spécifiés pour votre véhicule.

Le liquide de refroidissement pour le circuit basse température devrait être remplacé aux 200,000 KM ou 10 ans.

Le remplacement du liquide de refroidissement peut être requis plus fréquemment si le liquide n'est pas maintenu conformément aux instructions et que des produits anticorrosion/ antigel autres que ceux approuvés pour votre véhicule sont utilisés. Pour des directives sur le liquide de refroidissement, voir la section " Liquides de refroidissement " de votre Guide du conducteur. Pour obtenir la liste des produits anticorrosion/ antigel approuvés pour votre véhicule, contacter votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé.

- **LIQUIDE DE FREIN**

Le liquide de frein devrait être vidangé tous les deux ans, de préférence au printemps, voir. Il est recommandé d'utiliser uniquement le liquide de frein approuvé par Mercedes-Benz. Un rappel de la prochaine vidange périodique du liquide de frein est apposé dans le compartiment moteur.

- **FILTRE À AIR DU MOTEUR**

On doit remplacer le filtre à air du moteur selon l'intervalle d'entretien spécifié. Des conditions d'utilisation sévère (conduite sur routes poussiéreuses ou non bitumées) pourraient exiger que le filtre à air soit remplacé corrélativement plus tôt.

Pièces sujettes à l'usure

Même si le système d'entretien requiert l'inspection des pièces sujettes à l'usure, le système n'est pas en mesure de porter un jugement sur l'état de ces pièces. Seul un technicien spécialisé peut déterminer si une pièce usée doit être remplacée.



Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Huiles et filtres homologués

Les huiles moteur et filtres à huile ont été spécifiquement testés pour leur stabilité dans nos moteurs et leur durabilité en fonction des intervalles du système d'entretien Mercedes-Benz. Les huiles à base de pétrole conventionnelles ne doivent pas être utilisées dans les véhicules Mercedes-Benz muni du système d'entretien.

Les cas suivants ne sont pas couverts par la garantie limitée de Mercedes-Benz pour véhicule neuf :

- L'utilisation d'huiles et de filtres de spécification autre que ceux expressément demandés par le système d'entretien Mercedes-Benz.
- Le changement des huiles et filtres à des intervalles plus grands que ceux demandés au système d'entretien Mercedes-Benz.
- L'usage d'additifs.

Consultez votre concessionnaire agréé Mercedes-Benz pour la liste des huiles et filtres homologués.

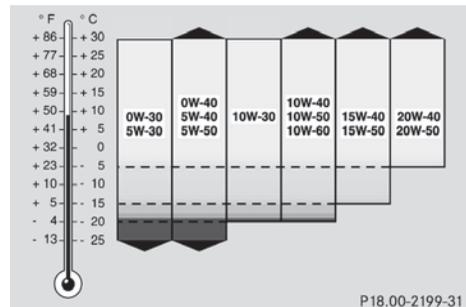
Utilisez le tableau ici pour trouver le numéro de page MB. Référez-vous au Guide du conducteur de votre véhicule pour le type de moteur de votre modèle. Le modèle et le type de moteur se trouvent dans le chapitre "Données techniques" sous la rubrique "Moteur".

Type de moteur	No. de page MB
270	229.5

i Les numéros de page MB se trouvent imprimés sur l'extérieur des contenants d'huile.

Degré de viscosité des huiles moteur

Déterminez la viscosité de l'huile selon la plus basse température anticipée jusqu'au changement d'huile suivant.



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Vérifications régulières

Outre les services d'entretien, nous vous recommandons de faire les vérifications suivantes régulièrement (chaque semaine, en faisant le plein ou avant un long voyage, par exemple) :

- **Niveau d'huile moteur** - De plus amples détails au sujet du niveau d'huile se trouvent dans le Guide du conducteur du véhicule.
- **Niveau du liquide de refroidissement** - Se reporter à la procédure exacte de vérification dans le Guide du conducteur.
- **Niveau du liquide du système de freinage** - S'il faut en ajouter, se rendre chez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé afin d'en déterminer la cause, comme des fuites ou l'usure des plaquettes de frein, par exemple.
- **Système de lave-glaces** - Si la quantité de liquide à lave-glace chute sous le niveau minimum, l'avertissement de bas niveau de lave-glace apparaît. Ajoutez du liquide de lave-glaces mélangé à la solution solvant/concentré Mercedes-Benz, vérifier le fonctionnement et les balais.
- **Système d'éclairage**
- **État et pression de gonflage des pneus** - Vérifiez toutes les deux semaines au moins. Référez-vous à la section "Pneus et jantes" du Guide du conducteur du véhicule pour les directives et procédures de vérification de la pression et de l'état des pneus.

Pour de plus amples détails sur le choix des liquides, lubrifiants et huiles appropriés à votre véhicule, renseignez-vous auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Notes concernant la garantie

Un vaste réseau de concessionnaires Mercedes-Benz bien équipés est à votre disposition pour tout travail d'entretien et votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé est en mesure d'assurer des travaux d'entretien et de réparation professionnels et soignés.

Pour de plus amples détails sur les termes et la couverture de la garantie, veuillez vous reporter au Livret d'entretien et de garantie.



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Afin de conserver vos droits au titre de la garantie en bonne et due forme, veuillez vous conformer aux directives contenues dans le présent Carnet d'entretien même si vous confiez l'utilisation ou l'entretien du véhicule à une tierce personne.

Nous vous recommandons fortement de confier l'entretien de votre véhicule à votre concessionnaire Mercedes-Benz car il possède tout l'équipement voulu pour vous offrir ce service.

Veillez prendre note que l'entretien des moteurs doit être effectué selon des directives spéciales en utilisant un équipement de mesure conforme aux exigences juridiques régissant les systèmes antipollution. Il est interdit d'apporter toute modification ou altération aux composants du système antipollution. Votre concessionnaire Mercedes-Benz est au courant des lois pertinentes.

Pièces de rechange / matériel de fonctionnement

Les pièces d'origine Mercedes-Benz sont recommandées pour l'entretien et les réparations car elles sont conformes à nos spécifications. Il est tout aussi important d'utiliser uniquement les carburants, lubrifiants et liquide antigel/anticorrosion qui répondent aux paramètres de l'usine. Pour de plus amples détails à ce sujet, voir votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Dossiers d'entretien

Votre concessionnaire Mercedes-Benz agréé attestera, dans le Carnet d'entretien, les travaux effectués sur votre véhicule.

Le Carnet d'entretien ne tient pas compte de tout travail de réparation autre que ceux qui y sont décrits. Il importe donc de garder tous les reçus pertinents avec les dossiers de votre véhicule.

Pour de plus amples informations au sujet de la garantie, veuillez vous reporter au Livret d'entretien et de garantie.

Votre concessionnaire Mercedes-Benz sera heureux de vous renseigner davantage sur l'entretien de votre véhicule.

Mercedes-Benz Canada Inc.
Une société de Daimler



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien du système antipollution

Moteurs à essence

Carnet d'entretien

L'agence américaine pour la protection de l'environnement et, en Californie, l'Air Resources Board, ont certifié que les systèmes antipollution de votre véhicule sont conformes aux normes de dépollution des véhicules de l'année automobile 2014. Ce véhicule répond également aux normes antipollution des véhicules automobiles canadiens.

Pour être certain que le système antipollution fonctionne tel que prévu, il faut veiller à l'entretien régulier de tous les composants du véhicule qui influencent la composition des gaz d'échappement et d'évaporation.

Le propriétaire du véhicule est responsable de l'entretien régulier du système antipollution, ainsi que de l'emploi de super carburant sans plomb avec indice antidétonant d'au moins 91 (affiché sur la pompe) dans tous les modèles, à moins d'avis contraire.

Consultez le livret de garantie et le Guide du conducteur pour plus d'informations.

Le défaut d'entretenir adéquatement le système antipollution peut occasionner des réparations qui ne sont pas couvertes par les garanties des systèmes antipollution.

L'explication de chaque tâche d'entretien est donnée à la (▷ page 12).

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Consigne sur le système antipollution - Moteurs à essence

Votre Mercedes-Benz est équipé d'un catalyseur trifonctionnel et d'une sonde d'oxygène en boucle fermée conformes aux normes dépolluantes courantes. Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement conformément aux recommandations d'entretien proposées.

Les directives suivantes doivent être respectées :

- a) Pour tous les modèles avec moteur à essence, n'utiliser que du carburant super sans plomb avec un indice d'octane d'au moins 91 (tel qu'indiqué à la pompe) à moins de recommandation contraire.** Autrement le moteur risque d'être endommagé. Voir les précautions à prendre dans le Guide du conducteur.
- b) Le carburant au plomb ne doit pas être utilisé en aucune circonstance,** sinon les composants du système antipollution seront endommagés.
- c) Sur certains modèles, il est permis d'utiliser de l'éthanol (E85).** Les modèles pouvant fonctionner aussi au carburant E85 sont munis d'une étiquette sur le volet de remplissage de carburant indiquant 'Premium gasoline or E85 only!' (essence extra ou E85 seulement). Ne pas utiliser d'éthanol (E85) pour faire fonctionner quelque véhicule que ce soit à moins qu'il soit clairement indiqué que le véhicule est compatible avec le carburant à l'éthanol (E85). Des dommages au moteur pourraient être encourus si un carburant impropre est utilisé. Voir le guide du conducteur pour les mesures spéciales à suivre.

d) Les services d'entretien recommandés pour le moteur doivent être exécutés en totalité et aux intervalles prescrits.

Le réglage précis de l'allumage et le fonctionnement approprié des bougies par exemple sont importants pour assurer la durée utile des catalyseurs. Le défaut d'exécuter correctement les services d'entretien recommandés peut affecter défavorablement le système antipollution du véhicule et en réduire la durée utile.

e) Le fonctionnement du système antipollution ne doit être altéré d'aucune façon.

Les altérations sont interdites par la loi et risquent, en outre, d'endommager les catalyseurs, d'augmenter la consommation de carburant et de compromettre l'état de fonctionnement du moteur.

f) Les irrégularités de fonctionnement du moteur devraient être rectifiées immédiatement par un concessionnaire Mercedes-Benz agréé.

De telles irrégularités de fonctionnement peuvent affecter défavorablement le rendement du système antipollution.

Si le témoin d'anomalie moteur « CHECK ENGINE » s'allume dans le combiné d'instruments pendant que le moteur est en marche, il signale une anomalie possible du système de gestion moteur ou du système antipollution.

Nous recommandons de faire vérifier cette anomalie dès que possible.



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Description des tâches d'entretien du système antipollution

La composition des gaz d'échappement est influencée non seulement par le dispositif spécial de contrôle des gaz polluants mais aussi par divers composants moteur et leur réglages.

Par conséquent, l'entretien du système antipollution doit inclure ces composants moteur. Certains travaux ne sont que des tests en réalité, mais ils sont tous aussi importants car ils permettent de détecter plus tôt toute anomalie susceptible d'augmenter les émissions polluantes. Il en coûte généralement moins cher d'effectuer la rectification immédiatement plutôt que d'attendre et de s'exposer à des réparations plus coûteuses. Les intervalles d'entretien sont établis de sorte que, dans des conditions normales de conduite, le véhicule devrait fonctionner correctement entre les services.

Changement d'huile moteur et filtre

Vidangez l'huile moteur et changez le filtre tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule. Si la consommation d'huile augmente, en déterminer la cause et prendre les mesures de rectification nécessaires. Ne pas remettre l'indicateur d'entretien à l'état initial après avoir rectifié le niveau d'huile ou effectué une vidange d'huile entre les intervalles respectifs ou 1 an.

Remplacez l'élément de filtre à air

Dans des conditions normales de poussière, remplacez l'élément de filtre à air tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule. Nettoyez le couvercle et le boîtier du filtre à air avant d'enlever l'élément du filtre à air. Dans des conditions d'utilisation intensive, l'élément du filtre à air doit être remplacé plus souvent.

Remplacez le filtre à carburant

Remplacez le filtre à carburant à environ tel que stipulé dans ce livret concernant votre véhicule.

Vérifiez l'état de la courroie Poly-V

La courroie poly-V est sujette à l'usure et au vieillissement. Vérifiez le fendillement et les fissures à chaque entretien de Entretien B. La remplacer si nécessaire.

Remplacez les bougies d'allumage

Les bougies d'allumage sont sujettes à l'érosion de l'électrode et doivent être remplacées en fonction du kilométrage spécifié au Service d'entretien, ou plus fréquemment si le véhicule est conduit dans des conditions sévères.



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Tâches d'entretien requises sur le véhicule (incluant l'entretien du système antipollution)

Notes:

Les tâches d'entretien doivent être exécutées selon le nombre de km ou d'années indiquées (selon la première éventualité), sauf lorsqu'aucun intervalle n'est disponible ou autrement indiqué.

Si le véhicule dépasse le kilométrage indiqué par le service d'entretien, continuez à faire exécuter les tâches d'entretien aux moments et aux kilométrages demandés (selon la première éventualité).

La description détaillée de chaque tâche d'entretien se trouve à la (▷ page 12).

Pour une description des tâches d'entretien du système antipollution voir la (▷ page 10).

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien A à 20 000 km ou 1 an; par la suite à tous les 40 000 km ou 2 ans (moteur 270)

Vérifier le niveau des liquides suivants, corriger au besoin. S'il y a perte de liquide, déterminer la cause et réaliser la réparation (à coût supplémentaire)

Système de freinage

•

Système de lave-glace

•

Système de refroidissement du moteur, antigel

•

Intérieur

Réinitialiser l'indicateur d'entretien

•



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien A à 20 000 km ou 1 an; par la suite à tous les 40 000 km ou 2 ans (moteur 270)	
Vérification de fonctionnalité	
Klaxon, lampes d'avertissement, illumination et éclairage intérieur / extérieur, appel de phare, feux de circulation de jour	•
Essuie-glace, systèmes de lave-glace, système de lave-phare	•
Roues, freins	
Inspecter les pneus pour des signes de dommages et fendillements, mesurer profondeur de bande de roulement (noter en mm)	•
Corriger la pression de gonflage des pneus	•
Coffre	
Vérifier l'éclairage du coffre/espace utilitaire	•
Avant du véhicule	
Vérifier l'état des balais d'essuie-glace	•



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien B à 40 000 km ou 2 ans; par la suite à tous les 40 000 km ou 2 ans (moteur 270)

Compartiment moteur

Fuite – Composants principaux

Vérifier toutes les pièces visibles dans le compartiment moteur pour y déceler des fuites ou dommages

•

Vérifier l'état de la courroie multi-rainurée (poly-V)

•

Vérifier le niveau des liquides suivants, corriger au besoin. S'il y a perte de liquide, déterminer la cause et réaliser la réparation (à coût supplémentaire)

Système de freinage

•

Système de lave-glace

•

Système de refroidissement du moteur, antigel

•

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien B à 40 000 km ou 2 ans; par la suite à tous les 40 000 km ou 2 ans (moteur 270)	
Intérieur	
Réinitialiser l'indicateur d'entretien	•
Vérifier et remplacer le filtre combiné, au besoin	•
Activer le système de surveillance de pression des pneus (s'il y a lieu)	•
Vérification de fonctionnalité	
Vérifier le frein de stationnement (test de fonctionnalité uniquement)	•
Klaxon, lampes d'avertissement, illumination et éclairage intérieur / extérieur, appel de phare, feux de circulation de jour	•
Essuie-glace, systèmes de lave-glace, système de lave-phare	•
Vérifier les ceintures de sécurité et les attaches pour des signes de dommages externes et leur bon fonctionnement	•
Roues, freins	
Vérifier les pneus pour des signes de dommages et fendillements et la profondeur de leur bande de roulement (noter en mm)	•
Vérifier l'épaisseur des plaquettes de freins, à l'avant et à l'arrière	•
Vérifier l'état des disques de frein (inspection visuelle)	•
Corriger la pression de gonflage des pneus	•
Permutation des pneus* (s'il y a lieu) (à coût supplémentaire)	•
*La permutation des pneus ne peut pas être réalisée sur des véhicules équipés de pneus avant / arrière de dimensions divergentes.	



Avertissement!

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien B à 40 000 km ou 2 ans; par la suite à tous les 40 000 km ou 2 ans (moteur 270)**Partie sous-jacente du véhicule****Fuite – Composants principaux****En cas de fuite, déterminer la cause et réaliser la réparation (à coût supplémentaire)**

Vérifier aux plans marques d'usure par frottement, acheminement des canalizations, endommagement des composants	•
Vérifier toutes les pièces visibles sur la partie sous-jacente du véhicule pour y déceler des dommages, des fuites et de la corrosion	•
Inspecter les joints d'essieux avant et arrière pour y déceler du jeu, inspecter les gaines de caoutchouc	•
Vérifier les disques flexibles de l'arbre de transmission pour y déceler des signes de dommages et de déformation	•
Vérifier les biellettes de direction et tiges d'accouplement pour y déceler du jeu, vérifier l'état des gaines de caoutchouc	•
Vérifier les pneus pour des signes de dommages et de fendillements	•

Coffre

Vérifier l'éclairage du coffre/espace utilitaire	•
Vérifier la pression de gonflage du pneu de secours (corriger au besoin) ou vérifier la date d'échéance TIREFIT (remplacer en cas de besoin) (à coût supplémentaire)	•

Avant du véhicule

Vérifier et corriger le réglage des phares	•
Vérifier l'état des balais d'essuie-glace	•
Vérifier la fonction de réglage de la portée des phares	•



Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien 3 – à tous les 20 000 km ou 1 an (moteur 270)**Compartiment moteur**

Moteur – vidange d'huile et changement de filtre

•

Entretien 4 – à tous les 2 ans**Compartiment moteur**

Remplacer le liquide à freins

•

Entretiens 5, 6, 7 – non applicables**Entretien 8 – à tous les 80 000 km ou 4 ans (moteur 270)****Compartiment moteur**

Remplacer l'élément de filtre à air

•

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien 9 – non applicable**Entretien 10 – à tous les 60 000 km ou 3 ans****Habitacle**

Toit coulissant panoramique: Nettoyer et lubrifier le mécanisme de guidage (s'il y a lieu)

•

Entretien 11 – à tous les 200 000 km ou 10 ans**Habitacle**

Remplacer le filtre à carburant

•

Entretien 12 – à tous les 100 000 km ou 5 ans**Compartment moteur**

Remplacer les bougies d'allumage

•



Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Entretien 13 – à tous les 200 000 km ou 10 ans

Remplacer le liquide de refroidissement

•

Entretiens 14,15, 16, 17, 18, 19 – non applicables**Entretien 20 – à tous les 100 000 km ou 5 ans****Partie sous-jacente du véhicule**Boîte de vitesses automatique – vidange d'huile et changement de filtre
(moteur 270 avec boîte de vitesses 724.0)

•

**Avertissement!**

Prrière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Exécutée selon les recommandations du manufacturierNuméro d'identification du véhicule (NIV) Date **Service d'entretien terminé:**

Tampon/Signature _____

Carnet d'entretien**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

 **Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature



Avertissement!

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Service d'entretien

Pour l'envergure de travaux, se référer à la vue d'ensemble et à la description des travaux d'entretien commençant à la page 14.

Numéro d'identification du véhicule (NIV)

Date

Odomètre

Bon de réparation no.(si applicable)

Prochaine intervention due : KM

Prochaine intervention due : Mois/année

Remplacé :

- Huile moteur
- Huile - transmission automatique
- Liquide de frein
- Liquide différentiel arrière
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre carburant
- Filtre à air habitacle
- Filtre à air moteur
- Liquide refroidissement
- Bougies

Marque d'huile / viscosité:

Huile moteur

Liquide du différentiel arrière

Transmission automatique

Tampon/Signature

**Avertissement!**

Prière de lire la documentation technique contenue dans le Guide du conducteur et dans l'information d'atelier, avant d'entreprendre tout travail d'entretien.